

# *Pays Grenadois* **magazine**

Le journal d'information de la Communauté de Communes du Pays Grenadois

N°22  
mars  
2021



**DOSSIER**

## **une nouvelle équipe communautaire**



ARTASSENX - BASCONS - BORDÈRES ET LAMENSANS - CASTANDET - CAZÈRES SUR L'ADOUR - GRENADE SUR L'ADOUR - LARRIVIÈRE ST-SAVIN - LE VIGNAU - LUSSAGNET - MAURRIN - ST-AURICE SUR ADOUR

## Le mot du Président

### Une nouvelle équipe communautaire et une ambition commune : agir au service du territoire et de ses citoyens



*À l'heure où je vous écris, nous sommes en attente d'une vie plus facile sans contraintes sanitaires ; un espoir demeure avec l'arrivée des vaccins.*

*C'est dans ce contexte de pandémie que j'ai été élu à la présidence de la Communauté de Communes du Pays Grenadois. Une responsabilité importante pour assurer la succession de Monsieur Pierre DUFOURCQ qui a été notre Président pendant plus de 20 ans.*

*Je le remercie pour son travail et son engagement aidé par ses collègues élus ainsi que pour avoir donné une image positive et attractive de notre Communauté de Communes.*

*Ce nouveau challenge, maire de Maurrin et Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, je l'aborde avec l'ambition politique d'agir au service du territoire et de ses citoyens. Cet engagement sera conduit avec les conseillers communautaires et en relation étroite avec les 11 conseils municipaux.*

*Ma volonté est d'établir dialogue et échange avec ces élus mais aussi avec la population. Être à l'écoute de nos forces vives, les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprises, les agriculteurs, les jeunes et les moins jeunes et leur apporter notre soutien dans cette période difficile.*

*Ce numéro d'information vous présente toute l'organisation mais également les actions de la Communauté de Communes du Pays Grenadois qui se déclinent aussi bien dans les secteurs économiques, sociaux, culturels et touristiques qu'en matière d'aménagement du territoire.*

*Tous ensemble construisons un territoire dynamique ambitieux pour accueillir de nouvelles populations et partager le bien vivre ensemble.*

*L'avenir de notre Communauté de Communes est entre nos mains ; soyez assurés que cette nouvelle assemblée communautaire est animée par une réelle motivation pour le bâtir à vos côtés.*

*Bien à vous.*

**Jean-Luc LAFENÊTRE**

Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois



## Tout savoir sur la **nouvelle gouvernance**

Les 15 mars et 28 juin 2020, les électeurs des 11 communes du Pays Grenadois ont voté pour désigner leurs conseillers municipaux et, par la même occasion, leurs conseillers communautaires. Au nombre de 29, ces conseillers communautaires sont en poste pour une durée de 6 ans.

### SÉANCE D'INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'installation du nouveau conseil a eu lieu le 16 juillet 2020 au centre socio-culturel de Grenade sur l'Adour, où **Jean-Luc Lafenêtre, maire de Maurrin, a été élu président** de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Il a obtenu la **majorité absolue avec 17 voix, contre 12 pour Éliane Hébraud**, deuxième adjointe à la mairie de Grenade sur l'Adour, qui présentait également sa candidature.



*Jean-Luc Lafenêtre a été élu président du Pays Grenadois, le 16 juillet 2020. Il succède à Pierre Dufourcq.*



### UNE ÉQUIPE PROFONDÉMENT RENOUVELÉE

Avec une moyenne d'âge de 58 ans, cette nouvelle assemblée compte 11 femmes et 18 hommes. Elle témoigne surtout d'un très large renouvellement avec l'arrivée de **21 nouveaux élus sur les 29 en poste**.

Le territoire compte, par ailleurs, **7 nouveaux maires** parmi les 11 communes membres du Pays Grenadois. Pour autant, l'ambition de développer le territoire et de le rendre plus attractif demeure et ce, malgré un contexte social et économique impacté par la crise sanitaire.

**Qui sont vos nouveaux élus communautaires ? Quelles sont leurs missions ? Comment sont prises les décisions ? Quelles compétences sont exercées par la Communauté de Communes ?** Vous trouverez les réponses à toutes ces questions au fil des pages de ce magazine.

Toute l'info en continu sur [cc-paysgrenadois.fr](http://cc-paysgrenadois.fr)



*Éliane Hébraud, deuxième adjointe au maire de Grenade sur l'Adour, était également candidate à la présidence de l'intercommunalité.*



# Comprendre le fonctionnement de la Communauté

Voici quelques repères pratiques pour mieux comprendre ce que représente la Communauté de Communes, connaître son rôle, son organisation, ses compétences, son territoire et les élus qui la pilotent.

## QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

Une Communauté de Communes est un **regroupement de plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave**.

Les Communautés de Communes émanent de la loi du 6 février 1992.

La Communauté de Communes du Pays Grenadois a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Elle regroupe à ce jour 11 communes et près de 8 000 habitants.

## QUEL EST LE RÔLE D'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

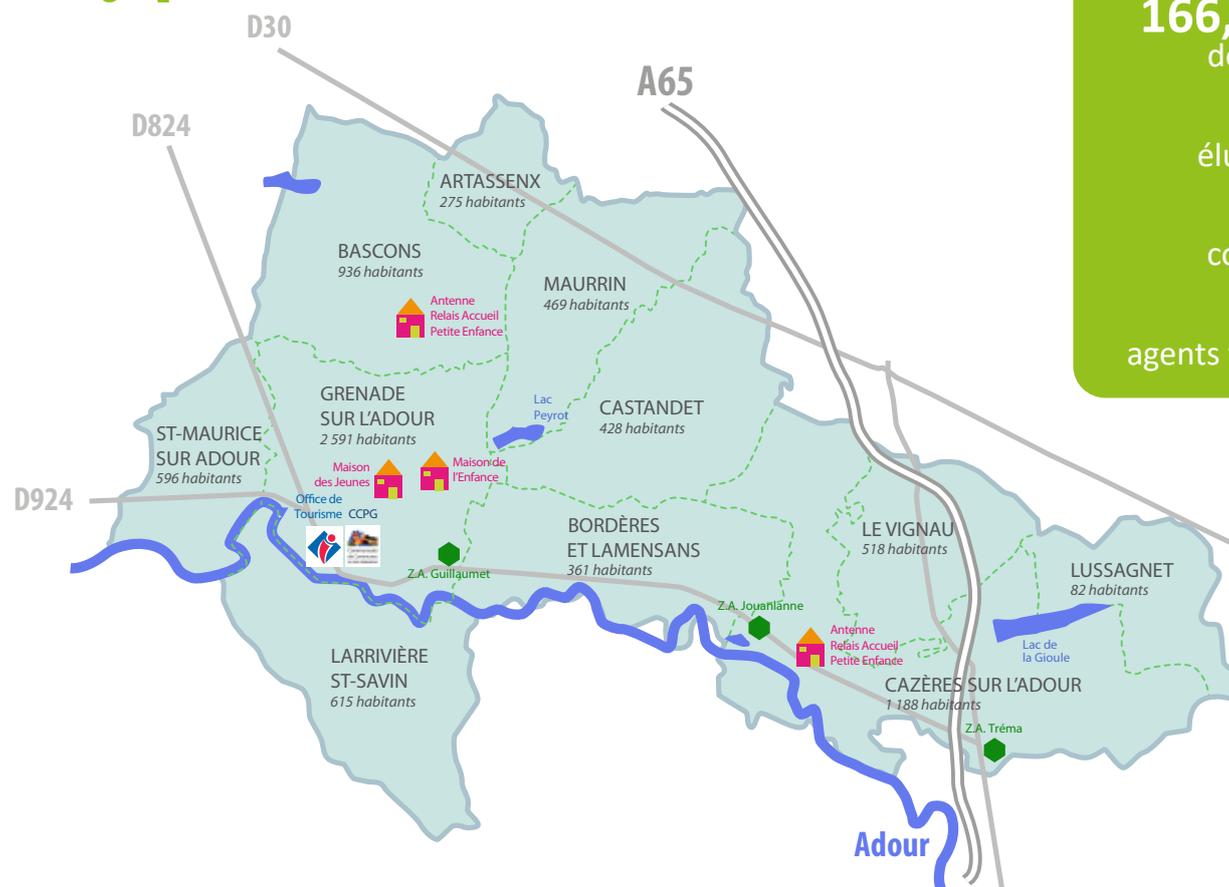
L'objectif d'une Communauté de Communes est d'**établir un espace de solidarité en mutualisant les moyens de chaque commune, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un projet de développement commun et cohérent**.

La Communauté de Communes exerce les compétences qui lui ont transférées par les communes membres sur l'ensemble du territoire.

La Communauté de Communes du Pays Grenadois permet de concilier :

- la mise en œuvre de politiques adaptées aux besoins du territoire,
- la proximité de l'action communautaire pour les habitants,
- le maintien du rôle essentiel des communes.

## Cartographie du territoire



**11**  
communes

**7 914**  
habitants (INSEE 2019)

**166,69 km<sup>2</sup>**  
de superficie

**29**  
élus délégués

**5**  
commissions

**77**  
agents territoriaux

# Pays Grenadois

## de Communes

### DE LA CONCERTATION À LA PRISE DE DÉCISION : UN RÔLE BIEN DÉFINI POUR CHAQUE INSTANCE

La gouvernance au sein de la Communauté de Communes du Pays Grenadois s'exerce à plusieurs niveaux. Chaque décision est prise de manière collaborative et différentes instances sont mobilisées. Explications.



#### CONCERTATION, RÉFLEXION, PROPOSITION

##### LES COMMISSIONS INTERNES



Spécialisées, ces commissions ont un rôle consultatif. Au nombre de 5, elles sont chacune sous la responsabilité d'un vice-président suppléé par un second élu.

Ce sont des instances d'information, d'échange, de réflexion, de proposition, de préparation et d'examen de dossiers relevant de leur compétence.

Elles sont ouvertes aux conseillers municipaux des communes membres.



#### ARBITRAGE DES PROJETS

##### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE (ou conférence des maires)



Cette instance est pilotée par le président de la Communauté de Communes qui est accompagné des maires de toutes les communes du territoire.

Le bureau communautaire examine les dossiers en cours et donne un avis sur ces derniers. Il peut également statuer sur certaines décisions en fonction des délégations qui lui ont été attribuées par le conseil communautaire.



#### DÉCISION

##### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Il s'agit de l'instance de décision qui définit les grandes orientations de la politique communautaire et détermine les actions prévues dans le projet de territoire. Il est composé des 29 conseillers communautaires.

Le conseil communautaire agit dans la limite des compétences statutaires qui lui ont été confiées.



#### EXÉCUTION SUR LE TERRAIN

##### LES AGENTS TERRITORIAUX



La mise en œuvre des projets est assurée par les services administratifs et techniques de la Communauté de Communes du Pays Grenadois et du CIAS.

# Comprendre le **fonctionnement de la Communauté**

## VOS ÉLUS COMMUNAUTAIRES

L'intercommunalité est pilotée par un conseil communautaire composé de 29 représentants des différentes communes du territoire. Le nombre de conseillers communautaires par commune est fixé en fonction du nombre d'habitants.

### ARTASSENX

Evelyne LALANNE  
Carine LALANNE (*suppléante*)

### BASCONS

Nicolas RAULIN  
Pascale BÉZIAT  
Maryline DISCAZEUX

### BORDÈRES ET LAMENSANS

Philippe OGÉ  
Lucie LEROY

### CASTANDET

Jean-Michel DUCLAVÉ  
Huguette BRAULT

### CAZÈRES SUR L'ADOUR

Anne-Marie MOUCHEZ  
Christian GUIDEZ  
Jean-Claude LALANNE  
Liliane SALLÉ

### GRENADE SUR L'ADOUR

Odile LACOUTURE  
Didier BERGES  
David BIARNES  
Fabienne BOUEILH  
Cyrille CONSOLO  
Eliane HEBRAUD  
Françoise METZINGER THOMAS  
Jean-Philippe PEDEHONTAA

### LARRIVIÈRE SAINT-SAVIN

Christophe LARROSE  
Jean-Emmanuel DARGELOS

### LE VIGNAU

Patrick DAUGA  
Cathy PERRIN

### LUSSAGNET

Jean-Claude LAFITTE  
Myriam BALDIN (*suppléante*)

### MAURRIN

Jean-Luc LAFENÊTRE  
Michel SANSOT

### SAINT-MAURICE SUR ADOUR

Jean-Pierre BRETTHOUS  
Thierry CLAVÉ



# de Communes

**Cinq vice-présidents** ont été élus lors de l'installation du conseil communautaire. Chacun d'eux a la responsabilité d'une commission interne.



**1<sup>er</sup> vice-président : Jean-Michel DUCLAVÉ**, Maire de Castandet, en charge des finances, de l'administration générale, des ressources humaines et de la communication.  
**Président** du Conseil d'exploitation de la régie eau et assainissement.

## Les autres membres du bureau :



**Nicolas RAULIN**, Maire de Bascons, suppléant de la commission finances et administration générale.



**2<sup>e</sup> vice-président : Jean-Pierre BRETTHOUS**, Maire de Saint-Maurice sur Adour, en charge du développement économique et de l'aménagement du territoire.  
**Vice-président** du Conseil d'exploitation de la régie eau et assainissement.



**Philippe OGÉ**, Maire de Bordères et Lamensans, suppléant de la commission développement économique et aménagement du territoire.



**3<sup>e</sup> vice-président : Christophe LARROSE**, Maire de Larrivière Saint-Savin, en charge de l'enfance-jeunesse, de l'action sociale et de la santé.



**Evelyne LALANNE**, Maire d'Artassenx, suppléante de la commission enfance-jeunesse, action sociale et santé.



**4<sup>e</sup> vice-présidente : Odile LACOUTURE**, Maire de Grenade sur l'Adour, en charge de la culture et du patrimoine.



**Anne-Marie MOUCHEZ**, Maire de Cazères sur l'Adour, suppléante de la commission culture et patrimoine.



**5<sup>e</sup> vice-président : Jean-Claude LAFITE**, Maire de Lussagnet, en charge de l'environnement et du patrimoine communautaire.



**Patrick DAUGA**, Maire de Le Vignau, suppléant de la commission environnement et patrimoine communautaire.

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ÉGALEMENT REPRÉSENTÉE DANS PLUSIEURS ORGANISMES EXTÉRIEURS

Lors des premières réunions de conseil communautaire de cette nouvelle mandature, des délégués titulaires et suppléants ont été désignés pour représenter la Communauté de Communes du Pays Grenadois dans plusieurs organismes extérieurs et syndicats mixtes, parmi lesquels :

- l'**ALPI** (Agence Landaise pour l'Informatique),
- le **PETR** (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) **Adour Chalosse Tursan**,
- le **SICTOM** (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) **du Marsan**,
- le **SYDEC** (Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes),
- l'**Institution Adour** ou encore
- le **SIMAL** (Syndicat Intercommunal du Moyen Adour Landais).

# Comprendre le fonctionnement de la Communauté

## QUELLES SONT LES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

La Communauté de Communes exerce en lieu et place des communes un certain nombre de compétences, soit parce que l'Etat les lui a confiées soit parce que les communes ont ensemble décidé de transférer des compétences.

Dans un cas comme dans l'autre, le transfert de compétences vise à **mutualiser les moyens pour plus d'efficacité et pour une meilleure maîtrise des coûts de l'action publique.**

Les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays Grenadois recouvrent bien des aspects tels que l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, le soutien à l'activité économique locale et, plus largement, l'essor du territoire.

Les **compétences** confiées par les communes membres à l'intercommunalité **ne sont pas figées et peuvent évoluer à tout moment** en fonction du projet communautaire, des besoins du territoire et de la réglementation.

### COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



**Aménagement de l'espace :**  
schéma de cohérence  
territoriale, plan local  
d'urbanisme, opérations  
d'aménagement



**Développement  
économique et  
touristique**



**Gestion des aires  
d'accueil des gens  
du voyage**



**Collecte et  
traitement  
des déchets**



**GEMAPI**  
(gestion des milieux  
aquatiques et prévention  
des inondations)



**Assainissement**



**Eau**

### COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES \*



**Protection  
et mise en valeur  
de l'environnement**



**Politique  
du logement et  
du cadre de vie**



**Action sociale  
d'intérêt  
communautaire**



**Voirie**

#### En savoir +

Retrouvez les statuts complets de la Communauté de Communes sur [cc-paysgrenadois.fr](http://cc-paysgrenadois.fr)  
> rubrique "Communauté de Communes" puis "ses compétences".

\* L'intérêt communautaire des compétences supplémentaires est précisé par délibération.

# de Communes

Une intercommunalité peut également exercer des compétences facultatives dites "d'intérêt communautaire" et qui répondent à un besoin spécifique du territoire. La Communauté de Communes du Pays Grenadois en exerce 11.

## COMPÉTENCES FACULTATIVES

précisées dans le cadre des statuts validés par arrêté préfectoral.



Système d'information géographique de numérisation du cadastre et des réseaux



Bornes de recharge électriques



Service d'aide aux demandeurs d'emploi



Aménagement numérique



Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse



Culture



Animaux errants



Atelier Multiservices Informatique



Ecole de musique



Actions de développement durable



Déchets de venaison



**Ce qui n'est pas de compétence de l'intercommunalité reste de compétence communale.**

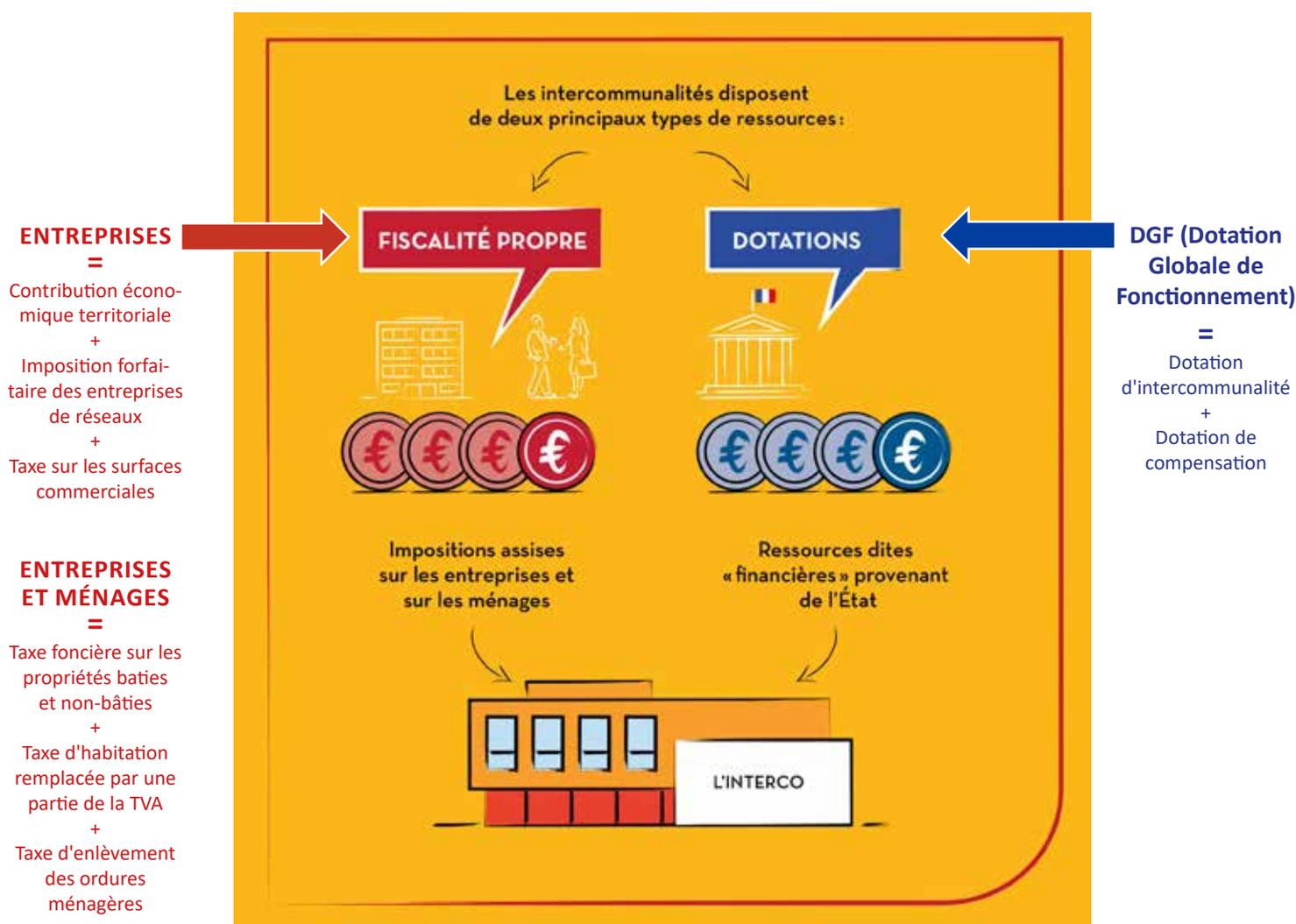
Ainsi les communes du Pays Grenadois poursuivent l'exercice des compétences telles que l'état civil, le scolaire, le périscolaire, les équipements sportifs ou encore la vie associative (soutien aux associations, etc...)...

# Comprendre le fonctionnement de la Communauté

## D'OÙ PROVIENNENT LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

La Communauté de Communes perçoit une part de la fiscalité des entreprises et des ménages.

Elle reçoit également des dotations de l'État, des co-financements du Département, de la Région et de certaines institutions ou organismes tels que l'Europe, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), etc...



Graphique extrait du guide "L'intercommunalité 2020-2026 - Qu'est-ce que l'intercommunalité ?", édité par l'AdCF.

## COMMENT FONCTIONNE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN TEMPS DE CRISE ?

Même en temps de crise, le service public ne peut être interrompu. La crise sanitaire liée au Covid-19 en est une belle illustration. La plupart des agents ont poursuivi leurs missions grâce au télétravail et ceux dont la présence était indispensable sur le terrain, accompagnés par leurs responsables de services, ont continué à travailler en appliquant toutes les mesures d'hygiène et de sécurité indispensables.

# de Communes

## LA JEUNESSE A SES ÉLUS : UN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE JEUNES EST NÉ

La Communauté de Communes a mis en place son tout premier conseil communautaire de jeunes (CCJ). Ce dernier s'est installé le 23 janvier 2021 sous l'égide de Jean-Luc Lafenêtre, Président de la Communauté de Communes, et de Christophe Larrose, vice-président délégué à l'enfance-jeunesse.

**Le CCJ du Pays Grenadois a été créé afin de permettre aux adolescents du territoire de participer à la vie citoyenne des 11 communes que compte l'intercommunalité.**

Cette toute nouvelle instance est composée de 14 jeunes collégiens et lycéens âgés de 13 à 16 ans ; un choix de tranche d'âge qui s'inscrit dans une perspective de continuité avec les conseils municipaux d'enfants dont un a déjà vu le jour sur la commune de Le Vignau.

### Les membres du CCJ

**Président : Roméo Suaud** (Castandet),

**1<sup>er</sup> vice-présidente : Maïa Laguian** (Grenade sur l'Adour),

**2<sup>e</sup> vice-présidente : Manon Ricaud** (Saint-Maurice sur Adour).

**Autres membres :** Élodie Destephen, Clémence Dulin, Tom Flamby, Mélany Jardon, Morgane Larrose, Louane Matharan, Lilou Miremont, Éva Peyrin, Fany Plaisant, Mathéo Richard et Alicia Szymanski.

**Ces 14 jeunes, élus pour 18 mois, ont rejoint le CCJ par acte volontaire** et, en amont de cette installation, le service jeunesse de la Communauté de Communes, pour susciter leur intérêt, a dû organiser des temps informels afin de leur faire découvrir ce qu'est une intercommunalité et quelles sont ses compétences.

**La fonction de ce conseil est de collecter les idées et souhaits des jeunes du Pays Grenadois, dans quelque domaine que ce soit, qui pourraient améliorer leur mieux-être.** Le CCJ se doit par ailleurs de relever les opinions et les critiques vis-à-vis des actions menées en faveur des adolescents afin de s'en faire l'écho auprès des aînés. Cependant, il ne s'agit pas d'un simple organe consultatif, puisque **le CCJ a également en charge de mener ses propres projets.** Il disposera pour cela d'un budget, d'une dotation de la Communauté de Communes.

**Le CCJ se réunira au moins trois fois par an en séance plénière, sur convocation du Président de la Communauté de Communes,** et travaillera le reste du temps en commissions thématiques. À chaque rencontre, les jeunes seront encadrés par leurs tuteurs (élus de la commission enfance-jeunesse et responsable du service jeunesse du Pays Grenadois).



## INFOS PRATIQUES

# Carnet d'adresses

### SIÈGE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. **05 58 45 44 42**

[secretariat@cc-paysgrenadois.fr](mailto:secretariat@cc-paysgrenadois.fr)

Ouverture au public  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

### ATELIER MULTISERVICES INFORMATIQUE (AMI)

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. **05 58 03 75 57**

[ami@cc-paysgrenadois.fr](mailto:ami@cc-paysgrenadois.fr)

Ouverture au public  
- mardi et jeudi de 14h à 18h  
- mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
- samedi de 9h à 12h

### SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

*Auxiliaire de vie, aide ménagère, garde-malade, téléalarme, portage de repas à domicile, petits travaux de jardinage et de bricolage, assistance administrative, aide exceptionnelle d'urgence, animation senior*

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. **05 58 03 57 11**

[sad.sap@cc-paysgrenadois.fr](mailto:sad.sap@cc-paysgrenadois.fr)

### OFFICE DE TOURISME

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. **05 58 45 45 98**

[tourisme@cc-paysgrenadois.fr](mailto:tourisme@cc-paysgrenadois.fr)

[tourisme-paysgrenadois.fr](http://tourisme-paysgrenadois.fr)

[facebook.com/otpaysgrenadois](https://facebook.com/otpaysgrenadois)

### ESPACE EMPLOI

14, place des Tilleuls - 40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. **05 58 45 44 42**

[emploi@cc-paysgrenadois.fr](mailto:emploi@cc-paysgrenadois.fr)

Ouverture au public  
le lundi et le jeudi de 9h à 12h

### ENFANCE - JEUNESSE

#### Relais accueil petite enfance (RAPE)

270, route de Villeneuve - 40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. **05 58 45 16 39**

[rape@cc-paysgrenadois.fr](mailto:rape@cc-paysgrenadois.fr)

#### Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

270, route de Villeneuve - 40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. **05 58 45 41 15**

[alsh@cc-paysgrenadois.fr](mailto:alsh@cc-paysgrenadois.fr)

[terredaventures.fr](http://terredaventures.fr)

#### Espace jeunes / Point information jeunesse (PIJ)

24 bis, avenue d'Hésingue - 40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. **05 58 03 79 02** ou **06 14 13 32 08**

[espacejeunes@cc-paysgrenadois.fr](mailto:espacejeunes@cc-paysgrenadois.fr)

[facebook.com/maisondesjeunesdupaysgrenadois](https://facebook.com/maisondesjeunesdupaysgrenadois)

### ECOLE DE MUSIQUE

2, rue de Verdun - 40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. **05 58 45 44 42** ou **06 83 27 20 18**

[musique@cc-paysgrenadois.fr](mailto:musique@cc-paysgrenadois.fr)

### SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

4, place des Déportés - 40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. **05 58 45 90 30**

**Numéro d'astreinte** (uniquement en dehors des horaires de bureau) **06 38 18 31 29**

[contact@eau-paysgrenadois.fr](mailto:contact@eau-paysgrenadois.fr)

## Permanences sociales sur rendez-vous

*La Communauté de Communes accueille régulièrement dans ses locaux des organismes venant en aide à des publics en difficulté :*

- **la Mission locale landaise** (insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans) un lundi sur deux, à la Maison des Jeunes. Tél. **05 58 05 75 75**
- **la conciliatrice de justice** (problèmes de mitoyenneté, conflits entre propriétaire et locataire ou entre consommateur et professionnel, malfaçons de travaux, etc...) le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois, de 14 heures à 17 heures. Tél. **06 85 60 64 07**
- **l'assistante sociale du Conseil départemental** le lundi après-midi, le mardi matin, le jeudi matin et le vendredi après-midi. Tél. **05 58 45 45 35**

Pour une information complète, consulter le site officiel de la Communauté de Communes du Pays Grenadois

[cc-paysgrenadois.fr](http://cc-paysgrenadois.fr)